

Signature des conventions sportives

Comme chaque année, la Ville de Montluçon soutient les associations sportives montluçonnaises. L'enveloppe budgétaire d'un montant de 1 153 850 euros, prévue pour les subventions de fonctionnement de la saison 2020/2021, permet aux associations sportives de mettre en place leurs pratiques sportives, et d'oeuvrer pour le développement de l'activité sportive sur le territoire montluçonnais.

Ce montant est redistribué auprès des 95 associations sportives subventionnées, des collèges et lycées, et de l'Office Montluçonnais du Sport.

Treize clubs sportifs conventionnés dont le montant des subventions attribuées dans l'année est supérieur ou égal à 23 000 EUR ont été réunis mercredi 28 avril afin de signer une convention leur permettant d'obtenir une subvention de fonctionnement pour l'année 2021.

Veillez trouver ci-joint le communiqué de presse.

Votre contact

Service Communication

04 70 02 55 53

communication@mairie-montlucon.fr